

DECRET N° 82-171 du 21 Mai 1982

Portant Approbation des Budgets Primitifs Exercice 1982 de la Province et des Districts de l'Atlantique.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT, PRESIDENT DU
CONSEIL EXECUTIF NATIONAL,

- VU l'ordonnance N° 77-32 du 9 Septembre 1977 portant promulgation de la Loi Fondamentale de la République Populaire du Bénin ;
- VU le décret N° 82-124 du 9 Avril 1982 portant composition du Conseil Exécutif National et de son Comité Permanent ;
- VU la Loi N° 64-16 du 11 Août 1964, fixant la liste des taxes Provinciales, leur code d'assiette et de perception et leurs taux et actes modificatifs subséquents ;
- VU l'ordonnance N° 2/PR/MF/AEP du 10 Janvier 1966, portant codification des Impôts Directs et Indirects et les textes qui l'ont modifiée ;
- VU la Loi Organique N° 81-009 du 10 Octobre 1981 portant création, organisation, attributions et fonctionnement des Organes Locaux du Pouvoir d'Etat et de leurs Organes Exécutifs ;
- VU le décret N° 74-26 du 13 Février 1974 fixant les attributions et les prérogatives des Préfets de Province et des Chefs de District et déterminant les Services directement placés sous leur autorité ;
- VU le décret N° 78-356 du 30 Décembre 1978 portant limites et dénomination des circonscriptions administratives ;
- VU la Loi N° 82-002 du 10 Février 1982 portant Loi de Finances pour la Gestion 1982 ;

SUR proposition du Ministre des Finances ;

LE Conseil Exécutif National entendu en sa séance du 5 Mai 1982,

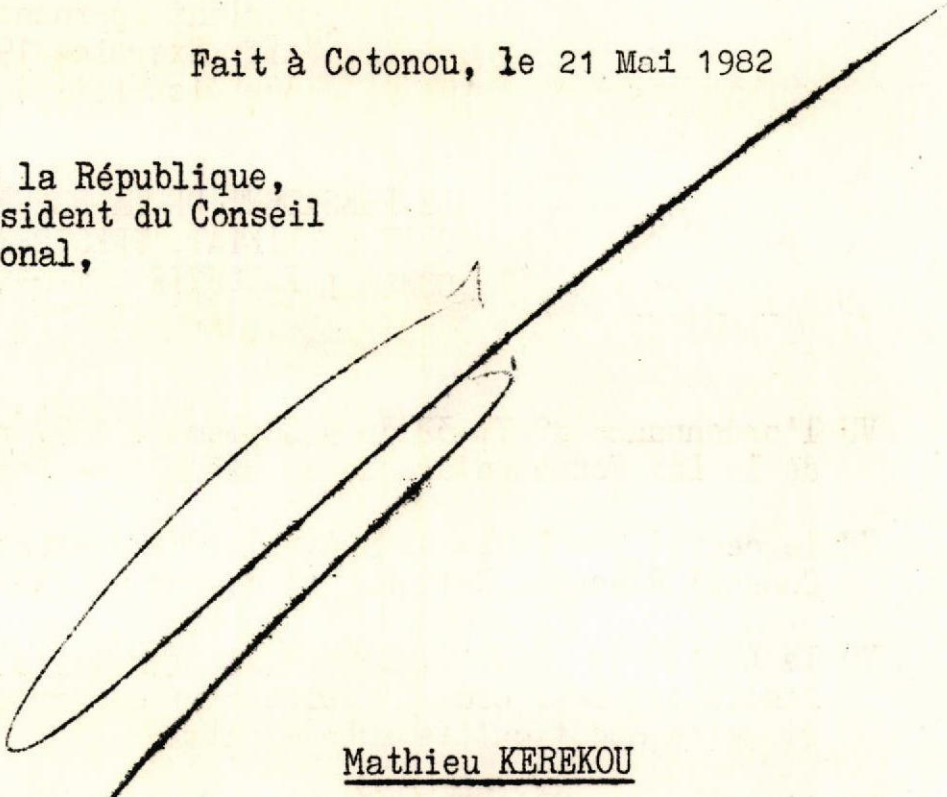
DECRETE :

Article 1er. - Sont approuvés les Budgets Primitifs exercice 1982 de la Province de l'Atlantique et de ses Districts arrêtés en recettes et en dépenses aux montants ci-après conformément à l'annexe ci-jointe.

Article 2:- Le présent décret sera publié au Journal Officiel.

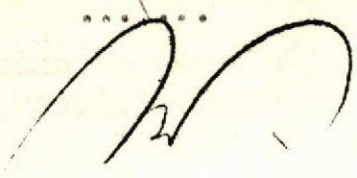
Fait à Cotonou, le 21 Mai 1982

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Président du Conseil
Exécutif National,



Mathieu KEREKOU

Le Ministre des Finances,



Isidore AMOUSSOU

Ampliatiions : PR 8 CC DU PRPB 4 ANR 4 CPC 4 PG/PPC 2 MF-MISP ET DAFA
6 MINISTERES 20 SGG 4 SPD 2 IGE 4 DPE-DLC- INSAE-BCP 8 DB-DCF 10
SOLDE-TRESOR-DI 15 DAFA/MF 2 PROVINCE ET DISTRICTS 16 DAT DCCT-Gdè.
Chanc. 2 UNB-FASJEP 4 BN 2 JORPB 1.

RECETTES ORDINAIRES : CENT QUATRE VINGT DIX HUIT
MILLIONS NEUF CENT SEPT MILLE
CENT CINQUANTE QUATRE FRANCS 198 907 154

RECETTES EXTRAORDINAIRES : SEIZE MILLIONS QUATRE CENT
SOIXANTE MILLE DEUX CENT QUATRE VINGT QUATORZE FRANCS 16 460 294

T O T A L 215 367 448

DEPENSES ORDINAIRES : CENT QUATRE VINGT DIX HUIT MIL-
LIONS NEUF CENT SEPT MILLE CENT CINQUANTE QUATRE FRANCS 198 907 154

DEPENSES EXTRAORDINAIRES : SEIZE MILLIONS QUATRE CENT
SOIXANTE MILLE DEUX CENT QUATRE VINGT QUATORZE FRANCS 16 460 294

T O T A L 215 367 448

DISTRICT URBAIN DE COTONOU I

RECETTES ORDINAIRES : DEUX CENT QUATRE VINGT MILLIONS
SIX CENT DIX MILLE CENT SOIXANTE FRANCS 280 610 160

RECETTES EXTRAORDINAIRES : VINGT HUIT MILLIONS HUIT
CENT QUARANTE CINQ MILLE DEUX CENT SOIXANTE DIX
SEPT FRANCS 28 845 277

T O T A L 309 455 437

DEPENSES ORDINAIRES : DEUX CENT VINGT MILLIONS
SIX CENT DIX MILLE CENT SOIXANTE FRANCS 280 610 160

DEPENSES EXTRAORDINAIRES : VINGT HUIT MILLIONS HUIT
CENT QUARANTE CINQ MILLE DEUX CENT SOIXANTE DIX
SEPT FRANCS 28 845 277

T O T A L 309 455 437

DISTRICT URBAIN DE COTONOU II

RECETTES ORDINAIRES : CENT QUARANTE MILLIONS SEPT CENT
VINGT SIX MILLE FRANCS 140 726 000

RECETTES EXTRAORDINAIRES : NEUF MILLIONS QUATRE CENT
SOIXANTE TROIS MILLE QUATRE CENT VINGT FRANCS 9 463 420

T O T A L 150 189 420

DEPENSES ORDINAIRES : CENT QUARANTE MILLIONS SEPT CENT VINGT SIX MILLE FRANCS	140 726 000
--	-------------

DEPENSES EXTRAORDINAIRES : NEUF MILLIONS QUATRE CENT SOIXANTE TROIS MILLE QUATRE CENT VINGT FRANCS	9 463 420
---	-----------

T O T A L	150 189 420
	=====

DISTRICT URBAIN DE COTONOU III

RECETTES ORDINAIRES : QUATRE VINGT DIX MILLIONS TROIS CENT SOIXANTE QUINZE MILLE FRANCS	90 375 000
--	------------

RECETTES EXTRAORDINAIRES : UN MILLION SEPT CENT SOIXANTE SEPT MILLE QUATRE CENT TRENTE SEPT FRANCS	1 767 437
---	-----------

T O T A L	92 142 437
	=====

DEPENSES ORDINAIRES : QUATRE VINGT DIX MILLIONS TROIS CENT SOIXANTE QUINZE MILLE FRANCS	90 375 000
--	------------

DEPENSES EXTRAORDINAIRES : UN MILLION SEPT CENT SOIXANTE SEPT MILLE QUATRE CENT TRENTE SEPT FRANCS	1 767 437
---	-----------

T O T A L	92 142 437
	=====

DISTRICT URBAIN DE COTONOU IV

RECETTES ORDINAIRES : SOIXANTE DIX HUIT MILLIONS DE FRANCS	78 000 000
---	------------

RECETTES EXTRAORDINAIRES : VINGT NEUF MILLIONS DE FRANCS	29 000 000
--	------------

T O T A L	107 000 000
	=====

DEPENSES ORDINAIRES : SOIXANTE DIX HUIT MILLIONS DE FRANCS	78 000 000
---	------------

DEPENSES EXTRAORDINAIRES : VINGT NEUF MILLIONS DE FRANCS	29 000 000
---	------------

T O T A L	107 000 000
	=====

DISTRICT URBAIN DE COTONOU V

<u>RECETTES ORDINAIRES</u> : CENT QUARANTE CINQ MILLIONS SIX	
CENT QUARANTE TROIS MILLE FRANCS	145 643 000

<u>RECETTES EXTRAORDINAIRES</u> : CINQ MILLIONS SEPT CENT	
QUARANTE HUIT MILLE CENT QUATRE VINGT ET UN FRANCS	5 748 181

T O T A L	151 391 181
	=====

<u>DEPENSES ORDINAIRES</u> : CENT QUARANTE CINQ MILLIONS SIX	
CENT QUARANTE TROIS MILLE FRANCS	145 643 000

<u>DEPENSES EXTRAORDINAIRES</u> : CINQ MILLIONS SEPT CENT	
QUARANTE HUIT MILLE CENT QUATRE VINGT ET UN FRANCS	5 748 181

T O T A L	151 391 181
	=====

DISTRICT URBAIN DE COTONOU VI

<u>RECETTES ORDINAIRES</u> : CENT SOIXANTE SIX MILLIONS	
SIX CENT MILLE FRANCS	166 600 000

<u>RECETTES EXTRAORDINAIRES</u> : DEUX MILLIONS HUIT CENT	
MILLE FRANCS	2 800 000

T O T A L	169 400 000
	=====

<u>DEPENSES ORDINAIRES</u> : CENT SOIXANTE SIX MILLIONS	
SIX CENT MILLE FRANCS	166 600 000

<u>DEPENSES EXTRAORDINAIRES</u> : DEUX MILLIONS HUIT CENT	
MILLE FRANCS	2 800 000

T O T A L	169 400 000
	=====

DISTRICT RURAL DE TORI-BOSSITO

<u>RECETTES ORDINAIRES</u> : DOUZE MILLIONS NEUF CENT	
VINGT HUIT MILLE TROIS CENT CINQ FRANCS	12 928 305

<u>RECETTES EXTRAORDINAIRES</u> : DEUX MILLIONS CINQ CENT	
CINQUANTE ET UN MILLE CINQ CENT SOIXANTE ET UN FRANCS	2 551 561

T O T A L	15 479 866
	=====

DEPENSES ORDINAIRES : DOUZE MILLIONS NEUF CENT	
VINGT HUIT MILLE TROIS CENT CINQ FRANCS	12 928 305

DEPENSES EXTRAORDINAIRES : DEUX MILLIONS CINQ	
CENT CINQUANTE ET UN MILLE CINQ CENT SOIXANTE	
ET UN FRANCS	2 551 561

T O T A L	15 479 866
	=====

DISTRICT RURAL DE KPOMASSE

RECETTES ORDINAIRES : VINGT ET UN MILLIONS HUIT CENT	
TRENTE DEUX MILLE TROIS CENT TRENTE FRANCS	21 832 330

RECETTES EXTRAORDINAIRES : QUATRE MILLIONS TROIS CENT	
CINQUANTE TROIS MILLE QUATRE VINGT QUINZE FRANCS	4 353 095

T O T A L	26 185 425
	=====

DEPENSES ORDINAIRES : VINGT ET UN MILLION HUIT CENT	
TRENTE DEUX MILLE TROIS CENT TRENTE FRANCS	21 832 330

DEPENSES EXTRAORDINAIRES : QUATRE MILLIONS TROIS CENT	
CINQUANTE TROIS MILLE QUATRE VINGT QUINZE FRANCS	4 353 095

T O T A L	26 185 425
	=====

DISTRICT RURAL DE SO-AVA

RECETTES ORDINAIRES : DIX SEPT MILLIONS CINQ CENT	
CINQUANTE HUIT MILLE CINQ CENT TRENTE ET UN FRANCS	17 558 531

RECETTES EXTRAORDINAIRES : TROIS MILLIONS HUIT CENT	
QUATRE VINGT MILLE QUATRE VINGT SEIZE FRANCS	3 880 096

T O T A L	21 438 627
	=====

DEPENSES ORDINAIRES : DIX SEPT MILLIONS CINQ CENT	
CINQUANTE HUIT MILLE CINQ CENT TRENTE ET UN FRANCS	17 558 531

DEPENSES EXTRAORDINAIRES : TROIS MILLIONS HUIT CENT	
QUATRE VINGT MILLE QUATRE VINGT SEIZE FRANCS	3 880 096

T O T A L	21 438 627
	=====

DISTRICT RURAL DE ZE

RECETTES ORDINAIRES : DIX HUIT MILLIONS NEUF CENT	
TRENTE SEPT MILLE HUIT CENT DIX FRANCS	18 937 810

RECETTES EXTRAORDINAIRES : DEUX MILLIONS SIX CENT	
QUATRE VINGT SEPT MILLE FRANCS	2 687 000

T O T A L	21 624 810
-----------	------------

DEPENSES ORDINAIRES : DIX HUIT MILLIONS NEUF CENT	
TRENTE SEPT MILLE HUIT CENT DIX FRANCS	18 937 810

DEPENSES EXTRAORDINAIRES : DEUX MILLIONS SIX CENT	
QUATRE VINGT SEPT MILLE FRANCS	2 687 000

T O T A L	21 624 810
-----------	------------

DISTRICT RURAL D'ABOMEY-CALAVI

RECETTES ORDINAIRES : QUARANTE ET UN MILLIONS DEUX	
CENT QUARANTE SIX MILLE NEUF CENT SEPT FRANCS	41 246 907

RECETTES EXTRAORDINAIRES : CINQ MILLIONS QUATRE	
CENT NEUF MILLE CINQ CENT FRANCS	5 409 500

T O T A L	46 656 407
-----------	------------

DEPENSES ORDINAIRES : QUARANTE ET UN MILLIONS DEUX	
CENT QUARANTE SIX MILLE NEUF CENT SEPT FRANCS	41 246 907

DEPENSES EXTRAORDINAIRES : CINQ MILLIONS QUATRE CENT	
NEUF MILLE CINQ CENTS FRANCS	5 409 500

T O T A L	46 656 407
-----------	------------

DISTRICT RURAL D'ALLADA

RECETTES ORDINAIRES : TRENTE SEPT MILLIONS QUARANTE	
SEPT MILLE TROIS CENT QUATRE VINGT QUATORZE FRANCS	37 047 394

RECETTES EXTRAORDINAIRES : QUATRE MILLIONS CINQ CENT	
QUARANTE NEUF MILLE SOIXANTE NEUF FRANCS	4 549 069

T O T A L	41 596 463
-----------	------------

DEPENSES ORDINAIRES : TRENTE SEPT MILLIONS QUARANTE SEPT MILLE TROIS CENT QUATRE VINGT-QUATORZE FRANCS	37 047 394
---	------------

DEPENSES EXTRAORDINAIRES : QUATRE MILLIONS CINQ CENT QUARANTE NEUF MILLE SOIXANTE NEUF FRANCS	4 549 069
--	-----------

T O T A L	41 596 463 =====
-----------	---------------------

DISTRICT RURAL DE OUIDAH

RECETTES ORDINAIRES : QUARANTE DEUX MILLIONS CINQ CENT VINGT NEUF MILLE SIX CENT SOIXANTE TREIZE FRANCS	42 529 673
--	------------

RECETTES EXTRAORDINAIRES : DEUX MILLIONS HUIT CENT QUATRE VINGT DEUX MILLE SEPT CENT SOIXANTE DIX NEUF FRANCS	2 882 779
---	-----------

T O T A L	45 412 452 =====
-----------	---------------------

DEPENSES ORDINAIRES : QUARANTE DEUX MILLIONS CINQ CENT VINGT NEUF MILLE SIX CENT SOIXANTE TREIZE FRANCS	42 529 673
--	------------

DEPENSES EXTRAORDINAIRES : DEUX MILLIONS HUIT CENT QUATRE VINGT DEUX MILLE SEPT CENT SOIXANTE DIX NEUF FRANCS	2 882 779
---	-----------

T O T A L	45 412 452 =====
-----------	---------------------

DISTRICT RURAL DE TOFFO

RECETTES ORDINAIRES : SEIZE MILLIONS TRENTE SEPT MILLE CINQ CENT SOIXANTE CINQ FRANCS	16 037 565
--	------------

RECETTES EXTRAORDINAIRES : TROIS MILLIONS SEPT CENT VINGT MILLE QUATRE CENT SOIXANTE QUATORZE FRANCS	3 720 474
---	-----------

T O T A L	19 758 039 =====
-----------	---------------------

DEPENSES ORDINAIRES : SEIZE MILLIONS TRENTE SEPT MILLE CINQ CENT SOIXANTE CINQ FRANCS	16 037 565
--	------------

DEPENSES EXTRAORDINAIRES : TROIS MILLIONS SEPT CENT VINGT MILLE QUATRE CENT SOIXANTE QUATORZE FRANCS	3 720 474
---	-----------

T O T A L	19 758 039 =====
-----------	---------------------